



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

N° 2023 / 077

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 039-213903339-20231127-DEL2711_77_2023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGONIN, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI, Eddy LUSSIANA, Sandrine NICOD, Laurence MAS

Excusés : Roseline BONDIVENNE donne pouvoir à Lauriane DAVID ; David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Jean-Michel PEUGET donne pouvoir à Emmanuel ANGONIN ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG

Le secrétariat a été assuré par : Marie-Christine MOREL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 16
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 3

Objet : Aménagement de la Rue des Sports – Rue Anatole France / Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel

- Considérant la convention-cadre « Petites Villes de Demain » signée avec l'Etat, la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté et la commune d'Arinthod le 9 novembre 2022 ;
- Considérant la fiche action n°AX 3-5 « Requalification des espaces publics présents sur les franges du centre-ville - Phase 1 » de cette convention-cadre Petites Villes de Demain ;
- Considérant la convention-cadre C2R pour la revitalisation de la commune de Moirans-en-Montagne signée avec la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté et la Région Bourgogne-Franche-Comté le 6 septembre 2022 ;
- Considérant la volonté politique de poursuivre les aménagements rue des Sports selon les mêmes principes que les tranches précédentes (salle des fêtes, centre-ville, abords du musée et des écoles, rue Voltaire et Côte du Four), avec une approche environnementale ambitieuse ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-028 du 20 mars 2023 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'Atelier Chardon Paysages et Archigraph pour ces travaux ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-083 approuvant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté et la commune de Moirans-en-Montagne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement urbain et paysager de la rue des Sports et rue Anatole France ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Rue des Sports – Rue Anatole France Montant HT
Honoraires Aménagements urbains et VRD	38 114,48 €
Honoraires Assainissement	5 282,59 €
Total Honoraires	43 397,07 €
Travaux Aménagements Urbains et VRD	634 746,95 €
Travaux Assainissement	87 974,63 €
Total Travaux	722 721,58 €
Total avec Assainissement	766 118,65 €
Total sans Assainissement	672 861,43 €

Recettes	TOTAL Montant
Travaux de superstructure (aménagement urbains et VRD) :	
Etat (DETR-DSIL-FNADT) – 30%	201 858 €
Région BFC – 30%	201 858 €
Département du Jura – 1%	10 000 €
Commune de Moirans-en-Montagne – 39%	259 145 €
Travaux d'infrastructure (assainissement) :	
Etat (DETR-DSIL-FNADT) – 40%	37 303 €
Agence de l'Eau – Assainissement – 20%	18 651 €
Département du Jura – Assainissement – 20%	18 651 €
Terre d'Emeraude Communauté – Commune de Moirans-en-Montagne MOA déléguée – 20%	18 652 €
Total	766 118 €

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR-DSIL-FNADT 2024 au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département du Jura au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Jura et de l'Agence de l'Eau une autorisation de démarrage des travaux pour cette opération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Marie-Christine MOREL



Pour le Maire
Grégoire LONG

